

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 05 juin 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-quatre le Cinq du Mois de Juin
DEPARTEMENT du CANTAL			A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	23	
Date de la convocation : 17 mai 2024			
Date d'affichage : 17 mai 2024			
Vote : Pour : 23			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Présents : Gilles CHABRIER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Eric TUPHE, Béatrice THOMAS, Véronique BOREL, Danielle ROLLAND, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHAR-FAYON, Roland VIDAL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Magali CRAUSER, Pierrick ROCHE, Laurent SAIGNIE, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES
			Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Annie COUDERC donne pouvoir à Béatrice THOMAS, Jean BOUCHER donne pouvoir à Félix ROCHE, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Christian GRAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND
			Absent :
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Motion concernant les violences aux élus

Monsieur le Maire AFFIRME que les Maires du Cantal :

- sont SOLIDAIRES de leurs collègues victimes d'agressions et de menaces, incompatibles avec l'exercice de leur mandat
- sont FIERS d'exercer leur mandat, avec bienveillance et respect mutuel entre élus et concitoyens
- exercent leur mandat au service de l'INTERET GENERAL
- confirment que le DEBAT DEMOCRATIQUE ne peut s'accommoder d'agressions physiques ou verbales
- ENGAGENT chaque citoyen à défendre ses opinions avec tolérance et sérénité
- DENONCENT et CONDAMNENT toutes formes d'agressions envers les élus
- DEMANDENT un soutien permanent de l'Etat pour faciliter leur action au quotidien
- doivent être ENTENDUS lorsqu'ils sont victimes de comportements inacceptables de la part de leurs administrés
- ATTENDENT une protection exemplaire par les autorités

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024

Date de reception de l'AR: 17/06/2024

015-200071702-DE_060_2024-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la présente motion.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 17/06/2024
Date de reception de l'AR: 17/06/2024

015-200071702-DE_060_2024-DE
A G E D I